



JOURNAL DU CULTIVATEUR  
ET DU COLON.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emaparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE

*Revue de la semaine* :—Travaux de la session provinciale.—Traversée périlleuse.—Le condamné Birchall.—Elections aux Etats-Unis.—Encore Terre-neuve.—Une révolution au Honduras.

*Causerie agricole* :—Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec.—Le Conseil d'Agriculture. — Expositions. — Expositions régionales. — Sociétés d'agriculture.—Station agronomique expérimentale.

*Sujets divers* :—L'ensilage devant le parlement à Québec.—Le veau pour la boucherie en France.—De la confection du beurre.

*Choses et autres* :—Aide aux colons.—L'affaire Morin.—Les "Modes Françaises Illustrées".—Relations commerciales.—Le miracle de Saint-Janvier.—Le pain au lait.

*Recette* :—Comment on empêche les truies de manger leurs petits.

REVUE DE LA SEMAINE

*Travaux de la session provinciale*.—Les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône ont occupé les premiers jours de la session. Au Conseil législatif, l'adresse a été adoptée sans discussion et à l'unanimité. On s'est ensuite occupé d'organiser les différents comités, qui ont élu leurs présidents respectifs. Quelques bills ont subi leur première et leur seconde lecture. Parmi ceux qui peuvent intéresser nos lecteurs, nous pouvons signaler la loi de l'honorable M. Mercier relativement aux sociétés d'agriculture. Il n'y a que deux points importants dans ce projet de loi : 1. Faire disparaître une ambigüité quant à la date de l'envoi des rapports des

sociétés d'agriculture ; 2. Décréter que cet envoi soit fait par lettre enregistrée afin que le gouvernement puisse avoir un certificat de la date de l'expédition. M. Mercier parle des difficultés qu'éprouve le gouvernement pour observer la loi. On a discuté assez longuement cette proposition. Plusieurs députés, entre autres MM. Poupore, Bazinet et Marion voudraient que le délai accordé aux sociétés pour transmettre leurs rapports fut prolongé jusqu'au 15 septembre. Le premier ministre s'y oppose disant que cette date du 15 septembre ne serait pas un amendement à la loi antérieure. Dans tous les cas ces observations seront soumises au Conseil d'Agriculture.

Le bill de l'honorable M. Mercier, amendant la loi portant privilège aux pères et mères de famille ayant douze enfants vivants, subit sa seconde lecture. Cette mesure a pour but d'épargner des frais aux personnes pauvres qui font la demande d'un octroi de terre en vertu de la loi, en statuant que l'exactitude des faits allégués pour le représentant pourra être certifiée par le curé, le missionnaire, ou autre ministre du culte de l'endroit où il réside aussi bien que par un magistrat. Une autre clause de la mesure transfère cette branche du service public du département du Secrétaire provincial, au bureau de l'Agriculture et de la Colonisation.

Un bill de l'honorable M. Duhamel est destiné à reformer la loi sur la coupe et le mesurage du bois a subi sa seconde lecture.

*Traversée périlleuse*.—Un émoi extraordinaire a été causé par la nouvelle de l'affreux accident du Vancouver.

Vendredi le 7 novembre, le capitaine Lindall et un quartier-maître de son équipage ont été emportés par un paquet de mer, au plus fort d'une bourrasque dans laquelle le puissant steamer a été bien près de couler, si l'on en juge par les brèches qu'offrait son blindage lorsqu'il est entré dans le port.

Les passagers, enfermés dans les cabines où ils passèrent par toutes les tranches de l'inquiétude au milieu de cette tempête furieuse, n'apprirent la mort du capitaine que le lundi, quand le vaisseau fut en vue de terre. On leur avait caché la vérité pour éviter une panique.

Le capitaine Lindall était bien connu au Canada, à Montréal surtout où il logeait au St. Lawrence Hall et où il comptait autant d'amis que de connaissances. Sa fin tragique cause un profond chagrin. Il est mort au poste, victime de son devoir, balayé à la mer dans une tempête dont on ne se figure pas la violence. Un officier de l'équipage racontait que le vaisseau navigua pendant toute une journée au travers des vagues dont quelques-unes avaient une hauteur de 70 pieds et une étendue de 200 pieds.

*Le condamné Birchall.*—James Reginald Birchall, le meurtrier de Benwell, a été pendu le 14, à Woodstock, Ontario. Il a conservé sa présence d'esprit et son air calme jusqu'à la fin, ne paraissant aucunement affecté des avis du révérend M. Wade, le clergyman, qui l'a assisté dans ses derniers jours et l'a exhorté à se préparer à la mort.

Reginald Birchall est une victime d'une des grandes maladies morales de l'humanité, qui engendre les escrocs et les assassins du genre de Michel Eyraud : vivre sans travailler, avoir beaucoup d'argent pour la dépenser en folies et en débauches. Tel était le rêve, l'idée fixe de Birchall ; on le voit par son autobiographie, où il n'est guère question d'autre chose que de chevaux et de danseuses. Né en Angleterre, d'une famille distinguée, fils d'un clergyman protestant, favorisé d'une éducation de patricien reçue à Oxford, marié à une charmante femme de la bonne bourgeoisie anglaise, que lui manquait-il pour avoir le bonheur que peut donner la vie terrestre ? L'honnêteté. Birchall était vicieux d'instinct.

En peu d'années, il eut dévoré son patrimoine ; puis, incapable de recommencer la vie d'honnête homme, il se fit escroc. Les exemples ne lui manquaient pas. Lancé sur cette voie, il la suivit jusqu'au crime. Il engagea sa victime le jeune Benwell à l'accompagner en Amérique, sous prétexte de grande ferme à exploiter, dont il se disait propriétaire. En février dernier, il entraînait avec lui Benwell au fond d'un marais, où il l'assassinait lâchement pour toucher seul l'argent que le père de sa victime, le colonel Benwell, devait lui envoyer.

Le procès qu'il a subi a amassé sur sa tête une masse de preuves de circonstances qui ne laissent aucun doute sur sa culpabilité. Ses escroqueries, sa lettre au colonel Benwell, sa présence sur le théâtre du crime, son insuccès à prouver un alibi, tout cela le condamnait. Cependant, ce coquin de vingt-quatre ans a subi l'épreuve sans sour-

iller ; le prononcé de la terrible sentence, ses entrevues avec sa jeune femme au désespoir, l'ont laissé froid, impénétrable. Il a déployé jusqu'à la dernière heure un stoïcisme au-dessus de son âge.

*Elections aux Etats-Unis.*—Les élections qui ont eu lieu aux Etats-Unis, il y a déjà quelques semaines donnent le résultat suivant :

Les démocrates auront une majorité des trois quarts des représentants à Washington.

Le Sénat sera républicain.

La constitution actuelle du Sénat est de 84 membres, dont 47 républicains et 37 démocrates. D'après le résultat de la victoire des démocrates aux dernières élections, et en tenant compte des quatre sénateurs démocrates que les législatures des nouveaux Etats de l'Idaho et du Wyoming éliront dans quelques semaines, la force des partis au sénat sera, à la prochaine session du Congrès, de 46 républicains et 42 démocrates, ou à peu près. Il se pourrait cependant que, les démocrates gagnant toujours du terrain, ils deviennent maîtres de cette chambre vers 1893 ou 1894. Les deux chambres se donneront alors la main, et la loi McKinley aura vécu, si toutefois elle n'est pas révoquée d'ici là.

*Encore Terre-neuve.*—L'Angleterre et la France sont actuellement en négociations sur la question des pêcheries de Terre-neuve.

Les propositions de règlement sont que la France cède à la Grande-Bretagne le *French shore* de Terre-neuve moyennant la cession d'une des colonies anglaises de l'ouest de l'Afrique, probablement la Gambie, et la révocation par le gouvernement de Terre-neuve de l'Acte de la boîte.

*Une révolution au Honduras.*—La révolution à laquelle on s'attendait depuis la fin de la guerre entre San Salvador et le Guatemala a éclaté dans le Honduras.

Tegucigalpa est en état de siège, les communications télégraphiques avec la capitale ont été interrompues et l'on pense que les fils ont été coupés.

Le gouvernement du Salvador a reçu plusieurs dépêches relatives à cette affaire. L'une d'elles dit qu'une partie de la garnison de Tegucigalpa se révolta, et sous la direction du général Longuio Sanchez prit possession après une lutte très chaude de l'arsenal et du palais du gouvernement.

Depuis ce moment là, les escarmouches dans les rues ont eu lieu chaque jour et Sanchez et sa troupe ont bloqué le président Louis Bogran dans un quartier de la ville et l'on pense qu'il sera obligé de se rendre à moins qu'il ne reçoive des secours d'autres garnisons d'ici à deux ou trois jours.

Les garnisons des frontières du Salvador et du Nicaragua sont dirigées sur la capitale à marches forcées ; il ne reste que la garde nécessaire pour empêcher la possibilité d'une surprise.

Plusieurs généraux ont lancé des pronunciamientos et

arrivent à marches forcées pour prêter main forte à Sanchez.

On pense que la révolution va devenir générale et que Bogran sera forcé, s'il n'est pas fait prisonnier, de quitter le pays.

Les troupes des garnisons actuellement en route pour le secourir pourrait bien se révolter, attendu que, depuis quelque temps, elles n'ont pas été payées; le mécontentement général règne partout et seuls les officiers maintiennent l'ordre.

Bogran a été considéré comme l'instrument de Barillas et a mis le pays en banqueroute.

Un grand nombre d'habitants des districts et de la frontière ont signifié leur intention de demander l'annexion à Nicaragua et au Salvador.

Si Bogran est défait, il est probable que le pays sera partagé entre le Guatemala, Salvador et Nicaragua.

Les présidents Sacaza et Ezeta ont augmenté les garnisons des frontières à la suite de la révolte, et ont donné des instructions aux commandants de leurs troupes d'empêcher la formation de tout corps armé qui chercherait à envahir le Honduras.

Ils désirent conserver une stricte neutralité dans la présente guerre civile.

Des nouvelles particulières reçues de la ville de Guatemala attestent la gravité de la révolution du Honduras. On pense que Barillas essaiera de fournir de l'aide à son allié Bogran et ce faisant entraînera une guerre générale dans l'Amérique Centrale.

Les démarches de Barillas sont l'objet de contrôle sévère.

—Le général Bogran, président du Honduras, qui était cerné avec ses troupes dans un quartier de Tegucigalpa, a réussi à sortir de la capitale. On ne sait pas encore où il a été établir ses quartiers généraux. Le général Sanchez, qui est maintenant en possession de la capitale a envoyé des troupes à sa poursuite.

Il semble que le général Sanchez est maître de la situation, et l'on dit qu'il va déclarer un gouvernement *de facto* et envoyer des représentants à Savador, Costa Rica, Nicaragua, et peut être au Mexique et aux Etats-Unis. Une dépêche chiffrée du Guatemala annonce que Barillas a envoyé un millier de soldats à l'aide de Bogran pour s'emparer de nouveau de Tegucigalpa et rétablir l'ordre dans Honduras.

La plus grande excitation règne dans la capitale du Guatemala et l'on prédit une autre grande guerre.

## CAUSERIE AGRICOLE

### Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec

Ce rapport couvre tous les sujets qui touchent à l'agriculture : expositions centrales et régionales, sociétés d'agriculture, expérimentations, écoles d'agriculture, sociétés de colonisation, mérite agricole, beurreries et

fromageries, écoles du soir dans les campagnes, dotation des familles de douze enfants, réorganisation du Conseil d'Agriculture sous la présidence de l'hon. M. Joly, etc.

Assurer au moyen d'octrois généreux, l'organisation d'expositions permanentes à Montréal et à Québec, comme la chose se pratique à Ontario; encourager de plus en plus les expositions régionales comme celles qui ont eu un si grand succès cette année; continuer à réparer le regrettable désarroi des sociétés d'agriculture, qui jusqu'à ces dernières années n'existaient guère, en bien des cas, que sur le papier et paraissaient plutôt viser la caisse publique que l'amélioration de cultures; pousser énergiquement la colonisation par des moyens pratiques et non plus par cette routine qui a été jusqu'ici impuissante contre le courant de l'émigration; grouper par noyaux de colonisation les familles de douze enfants dotés de 100 acres de terre chacun; répandre l'instruction gratuite dans les campagnes, en même temps que la science agricole: voilà à grands traits le programme agricole de M. Mercier.

La province est-elle prête pour ce grand réveil de l'industrie nourricière du pays? En ce cas, la nouvelle législature a de la besogne toute taillée, autant qu'elle en pourra expédier. De son concours dépend la réalisation de cette œuvre d'expansion nationale. M. Mercier ne se flatte pas de pouvoir ramener de là-bas ceux qui y font de l'argent; mais il veut rendre à nos campagnes leur aspect florissant d'autrefois, il veut doubler la superficie cultivée de la province. Son projet de colonisation est vaste et superbe: plus de ces menus travaux de colonisation ça et là, mais en procédant par districts, en concentrant l'action du département sur des points donnés, en ouvrant de grandes artères dont la construction seule attirerait des populations dont on pourrait aisément encourager l'établissement, fondant ainsi chaque année des paroisses, des cantons nouveaux. C'est la reprise d'idées patriotiques bien souvent énoncées, mais en vain, sous l'ancien régime, par Mgr Labelle et les autres partisans de la colonisation. En 1881, M. Charles Langelier, alors simple député, saisissait la chambre d'un projet de loi dans ce sens; en 1884, il développait ce sujet dans les colonnes de l'*Electeur* sous sa signature.

Ce serait là la vraie protection qui neutraliserait le mal que fait l'autre. Mais pour cela, dira-t-on, il faut dépenser. Certes oui, pour faire de l'argent il faut en dépenser, comme pour vendre sa marchandise il faut acheter celle des autres. Mais si cette politique doit rapporter cent pour cent, qui peut s'y opposer? Nous souhaitons que la nouvelle législature donne son concours à tous ces projets qui compose le programme de M. Mercier.

En attendant, on lira avec intérêt le rapport du ministre de l'Agriculture, que voici:

*A Son Honneur l'honorable Auguste Réal Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

Qu'il plaise à Votre Honneur.

Les rapports et les statistiques des différentes branches du département dont vous avez bien voulu me confier la

direction ne présentent rien de bien nouveau, ni d'exceptionnel.

La résignation inattendue et regrettable de mon prédécesseur, l'honorable colonel Rhodes, qui avait conduit ce département avec tant de succès depuis 1888, et l'absence prolongée, dans l'intérêt public, de Mgr Labelle, ont nécessairement ralenti la marche progressive qu'ils avaient, tous deux, imposée dans toutes les branches; et j'ai dû faire des efforts constants et plus qu'ordinaire pour remettre tout en mouvement.

#### LE CONSEIL D'AGRICULTURE

Le Conseil d'Agriculture a été réorganisé avec avantage, je crois; et malgré que cette réorganisation ait laissé de côté quelques cultivateurs intelligents, elle a mis à la disposition de ce département des hommes nouveaux très compétents, et particulièrement dévoués à l'agriculture. Le nouveau conseil, sous la présidence d'un homme aussi distingué que l'honorable M. Joly de Lctbinière, a déjà produit des résultats très satisfaisants en adoptant des règlements sages et pratiques qui, s'ils sont bien exécutés, donneront une impulsion nouvelle et serviront bien les intérêts que le Conseil d'Agriculture est chargé de promouvoir.

#### EXPOSITIONS

Une société composée en grande partie de cultivateurs pratiques et amis du progrès, a été formée dans le but de tenir des expositions permanentes à Montréal, et pour l'aider à réaliser ses grands projets, le gouvernement a consenti à lui faire une location, pour un certain nombre d'années, du terrain et des bâtiments d'exposition à Montréal, et de lui accorder un crédit spécial pour réparer les bâtiments, considérablement détériorés.

Il y a lieu d'espérer que cette société, bien dirigée, donnera des résultats aussi satisfaisants que ceux d'une société similaire à Toronto, qui y tient, chaque année des expositions permanentes, avec des succès étonnants; et il serait à souhaiter que les habitants de la capitale de cette province fissent la même chose, en assurant à la cité de Québec des expositions permanentes, comme à Montréal et à Toronto.

Cette location du terrain de l'exposition à Montréal a nécessité, de ma part, une étude spéciale des titres de propriété, et j'y ai découvert que le prix d'achat était encore dû, avec des arrérages d'intérêt, et que le taux de ces intérêts est très élevé. De là la nécessité d'un crédit suffisant pour payer ce capital et ces intérêts, et mettre fin à un état de choses qui ne doit pas être toléré davantage.

#### EXPOSITIONS RÉGIONALES

Les expositions régionales, c'est-à-dire de plusieurs comtés, semblent devenir en faveur en cette province; et je le constate avec plaisir, parce que ces expositions offrent beaucoup plus d'avantages et garantissent des résultats plus considérables que les expositions ordinaires de comté. Le concours y est plus grand, plus varié et provoque plus d'émulation chez les exposants. J'en ai

visité plusieurs avec intérêt, et j'ai constaté partout une amélioration évidente. Ces expositions devraient être spécialement encouragées par des crédits suffisants, et il est à espérer que la législature n'hésitera pas à voter ces crédits.

#### SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

L'organisation et le maintien de ces sociétés laissent toujours beaucoup à désirer, et les souscriptions qui y sont faites paraissent l'être, à part quelques rares exceptions, plutôt pour assurer l'octroi du gouvernement que pour améliorer les conditions de nos sociétés, et leur donner des bases solides d'opération.

Cependant, nous constatons, cette année, un certain progrès dans les retours des secrétaires-trésoriers qui, comme on le sait, doivent être faits, accompagnés d'un affidavit, le 15 septembre de chaque année, sous peine de perte de l'octroi public. Les officiers de ces sociétés devraient se faire un devoir rigoureux de suivre la loi à la lettre, et de faire leur rapport régulièrement.

#### STATION AGRONOMIQUE EXPÉRIMENTALE

L'on trouvera plus loin, le rapport du révérend M. Choquette, sur les opérations de cette station; et l'on ne manquera pas, j'en suis certain, de le trouver intéressant et instructif. M. Choquette est un jeune savant qui fait honneur au séminaire de St Hyacinthe, et ses études scientifiques et pratiques ont eu déjà de très bons résultats; et en vulgarisant la chimie agricole, il habituera nos cultivateurs à mieux connaître les différentes natures du sol et à confier à chaque sol, d'une manière plus rationnelle, les semences qui lui conviennent. — *A suivre.*

#### L'ensilage devant le Parlement à Québec

Après les long articles que la *Gazette* a consacrés à l'ensilage il nous fait plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs les résolutions suivantes qui vont être soumises à la chambre d'Assemblée :

Que l'agriculture étant la base la plus sûre de la prospérité d'un peuple, son perfectionnement et ses progrès sont d'une importance vitale pour la population de cette province largement composée de cultivateurs :

Que la formation des sociétés d'agriculture, la création du conseil d'agriculture, la fondation des cercles agricoles, de la société d'industrie laitière, du haras national, l'introduction des beurrieres et des fromageries, ont contribué puissamment à l'avancement des intérêts agricoles, et que pour assurer leur complet développement il est urgent d'adopter les moyens les plus efficaces pour engager les cultivateurs à adopter immédiatement un système d'ensilage déjà si favorablement connu en Europe et en Canada, que l'introduction rapide et pratique de l'ensilage permettra aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit à l'élevage des bestiaux et à l'industrie laitière. — les deux branches les plus rémunératives

de la culture, tant pour la consommation locale que pour l'exportation à l'étranger, et à obtenir par là des revenus considérables qui leur permettront d'améliorer leurs terres et leurs méthodes de culture et contribueront à diminuer l'émigration ;

Qu'un comité spécial composé de l'honorable M. Mercier, de MM. Bernatchez, Rocheleau, Bazinet, Lussier, Morin, Marcotte, McIntosh, Spencer, McDonald, Desjardins, Bédard et du moteur et du secondaire soit nommé, avec instruction d'étudier cette importante question, et de faire rapport à cette Chambre des moyens les plus efficaces à adopter pour favoriser l'introduction rapide et pratique du système d'ensilage dans nos campagnes.

Nous espérons que le rapport du comité sera l'objet d'un vote unanime de la part de la députation et que les mesures votées recevront de toutes parts une adhésion spontanée. Il serait à désirer que ces mesures puissent être prises avant la prochaine session de la Société d'Industrie laitière de la Province de Québec.

#### Le veau pour la boucherie en France.

Les français, écrit un correspondant de "l'American Agriculturist" savent nourrir les veaux pour la boucherie, le bien apprêter et faire cuire. Si notre veau était aussi bon, aussi tendre, aussi juteux et aussi succulent, nous l'apprécierions mieux et en consommerions davantage. Par une nourriture appropriée, les français produisent du veau de qualité supérieure l'année entière, de 6 à 12 semaines. A six semaines, leurs veaux pèsent 200 lbs et plus ; à 3 mois ils atteignent et dépassent 400 lbs. Dans les meilleurs districts de production de la Champagne et de la Brie, le poids moyen est de 330 lbs et les veaux se vendent de 45 à 75 dollars. En vérité il serait difficile de trouver dans aucun autre pays une telle augmentation de poids si rapide et si considérable. En fait, les Français réalisent autant de bénéfices de leurs veaux à 3 ans que nous à 2 ans, et probablement plus, si nous les nourrissions jusqu'à cet âge.

Voici leur méthode de nourrir : ils ne donnent que du lait, commençant par six pintes impériales par jour pour quelques jours. Les veaux sont muselés pour les empêcher de manger rien autre chose que du lait. On les tient dans des étables chaudes et sombres. On augmente graduellement la quantité de lait, tant que les veaux mangent avec appétit. Après 6 ou 8 semaines, pour rendre la viande blanche et appétissante, on ajoute au lait 2 à 6 œufs par jour.

Sur l'animal vivant, on peut se rendre compte de la couleur de la viande par la couleur des vaisseaux sanguins de la membrane muqueuse de l'œil. Si cette couleur est d'un rou tendre, la viande sera nette et blanche ; si au contraire, elle est rouge foncée, la viande sera d'un jaune rougeâtre. La viande des veaux tués trop jeunes est d'un rouge foncé et paraît visqueuse à la main.

#### De la confection du beurre.

Le lait est composé de beurre (butyrique), fromage (caseïne), sucre de lait, sels et eau.

Le sucre de lait, le fromage et les sels sont en solution dans l'eau, et le beurre y est suspendu.

Si le lait fraîchement tiré est abandonné à lui-même, les molécules de beurre montent peu à peu à la surface, par la loi de la pesanteur spécifique, et elles y forment une couche de crème jusqu'à ce que, devenant aigre, le fromage se coagule et retienne comme dans un réseau les parties butyreuses qui n'ont pas encore fait leur ascension.

Pour retirer du lait tout le beurre qu'il contient, on doit donc, avant tout, s'attacher à retarder le plus possible le moment auquel le lait s'aigrit : c'est le point essentiellement important. Pour cela, il faut maintenir le lait à une température modérée, faire usage de bons vases à lait, et le placer dans un local de laiterie convenable. Nous allons entrer dans quelques détails sur ces trois points.

##### 1o. Maintenir le lait à une température modérée.

Puisque la fluidité des liquides augmente à mesure que leur température est plus élevée, si on expose le lait à température chaude, sa densité deviendra moins grande et les molécules butyreuses s'élèveront plus facilement à la surface. Mais, d'un autre côté, le lait exposé à une température chaude s'aigrit promptement ; il s'y forme de l'acide lactique qui coagule le fromage, et, dès lors, tout le mouvement ascensionnel des molécules de beurre est enrayé.

Pour éviter que le lait ne s'aigrisse, vient-on à le placer dans un endroit très frais, sa densité devient plus grande, le mouvement ascensionnel des molécules butyreuses ne s'opère plus que lentement et imparfaitement, et, en définitive, on obtient pas plus de crème qu'en opérant à une température chaude.

On doit donc éviter et une température élevée qui fait aigrir le lait, et une température basse qui, augmentant sa densité, rend plus difficile l'ascension de la crème. Il faut par conséquent une température modérée.

L'expérience a démontré que cette température doit être de 12° en été, de 13° au printemps et en automne, et de 15° en hiver.

Dans toute laiterie il faut un thermomètre.

##### 2o. On doit faire usage de bons vases à lait.

Les vases ou pots dans lesquels on met le lait à la laiterie, doivent être tenus dans un état de propreté parfait. On aura le soin de les laver complètement tous les jours avec de l'eau, et au moyen du sable et d'une brosse, et de les lessiver de temps en temps.

Que les vases à lait soient larges et peu profonds. Le lait qu'ils contiennent doit avoir peu de hauteur, afin que les bulles de beurre montent facilement et en peu de temps à la surface ; les molécules butyreuses mettront d'autant plus de temps pour s'élever que l'espace à parcourir du fonds des pots à leur ouverture sera plus considérable.

Un bon vase à lait doit être propre et plat.

On ne se sert pas de vase en cuivre, parce que ce métal est cher et dangereux ; ni de pots en fer, parce qu'il faut les étamer trop souvent ; ni de ceux en zinc, parce que le contact du lait aigri forme avec ce corps des sels nuisibles à l'homme et aux animaux.

3o. Placer le lait dans une laiterie convenable.

Une laiterie doit être assez grande pour que tous les vases à lait puissent reposer sur le sol. Il ne faut point les placer les uns au-dessus des autres, car les vases supérieurs, enveloppés par la vapeur des inférieurs, resteraient chauds plus longtemps que ces derniers, et le moment de l'écémage ne serait pas le même pour tous. Il est d'ailleurs difficile de tenir proprement un local qui serait trop petit.

Que la laiterie soit sèche ; l'humidité engendrerait la moisissure à la surface du lait.

Les pots à lait doivent, en hiver, être séparés du sol par des planches, de cette manière ils se refroidissent moins promptement.

Que la laiterie soit aérée ; il faut cependant éviter de produire des courants d'air sur le lait.

En été, on mettra des gazeaux aux fenêtres pour empêcher les mouches d'entrer dans la laiterie. On fermera les fenêtres durant le jour et on les ouvrira durant la nuit.

En hiver, il est utile de chauffer très modérément la pièce ; mais on doit veiller à ce qu'il n'y pénètre point de fumée.

Tous les ans on blanchira les murs avec de la chaux.

Ainsi, avec une température modérée, avec de bons vases à lait et une laiterie convenable, le lait ne s'aigrit point avant le temps, et on retirera autant de crème qu'il est possible.

A quel moment doit-on écrémer ?

Beaucoup de personnes attendent, pour écrémer, que le lait soit caillé ; c'est un tort : on doit écrémer lorsque le lait est encore doux. On obtient aussi plus de beurre, et le beurre est plus délicat et se conserve mieux. Après de nombreuses expériences, nous avons acquis la conviction que le moment le plus favorable pour l'écémage a lieu, en été, 30 heures après que le lait a été tiré, et, en hiver, 40 ou 50 heures.

La crème enlevée de la surface du lait encore doux ne peut pas être battue de suite dans la baratte ; il faut la laisser en repos durant 18 heures, afin que l'acide lactique s'y développe ; car il est bien positif que sans la présence de cet acide le beurre ne se sépare pas complètement du lait de beurre. Si l'on veut faire sans retard du beurre avec la crème douce, on doit ajouter dans la baratte 12 p. par cent de petit-lait.

Un mot sur la baratte :

On doit rejeter toute baratte qui ne pourrait pas être nettoyée dans toutes ses parties.

Il faut, avant de s'en servir, la laver, en été, avec de l'eau froide ; en hiver, avec de l'eau chaude.

Durant les chaleurs, il est sage de faire son beurre le matin ou le soir, au moment de la fraîcheur, et même de

mettre quelques morceaux de glace dans la baratte. En hiver, il est bon de mêler de l'eau chaude à la crème ; les molécules de beurre se ramollissent ainsi et contractent plus facilement adhérence entre elles.

Il reste à dire quelque chose sur la manipulation du beurre au sortir de la baratte.

On doit le pétrir par petites portions, afin d'en faire sortir le lait de beurre ; il ne faut point le laver, car l'eau de lavage enlève son parfum. On le mêle ensuite avec du sel bien pulvérisé, dans la proportion d'une poignée de sel pour 20 livres de beurre, et après quelques heures de contact, c'est-à-dire après que le sel s'est fondu dans la petite quantité de beurre qui pouvait rester encore, on malaxe de nouveau, et on possède un beurre aussi parfait que possible.

Si le beurre doit être conservé, on y mélange de nouveau une faible quantité de sel pilé, on le renferme dans des tinettes, après avoir garni le fond d'une légère couche de sel, et on recouvre le tout d'une autre couche semblable.

Le beurre qui doit être consommé de suite est plus agréable au goût lorsqu'il conserve un peu de lait de beurre.

Le beurre ne doit jamais dans un but de conservation être malaxé avec de l'eau de chaux. La chaux pourrait former, en se combinant au beurre, un savon calcaire qui lui communiquerait une saveur détestable.

### Choses et autres

*Aide aux Colons.*—Le ministre de l'agriculture, dit une dépêche d'Ottawa, a décidé d'accorder un bonus aux immigrants qui viendront s'établir sur les terres du Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie Britannique, dans le but de stimuler l'immigration dans ces provinces.

Ce bonus est payable aussitôt que le colon étranger sera fixé sur la terre qu'il aura choisie. Chaque adulte de la famille recevra une somme de \$15 ; les enfants de douze ans et plus auront \$7,50, avec un bonus de \$5 pour chaque membre de la famille qui prendra une terre six mois après son arrivée au Canada.

On pense que ces bonus donneront une grande impulsion à l'immigration européenne dans le Nord-Ouest.

\* \* \*

*L'affaire Morin.*—L'affaire Morin, condamné à mort pour le meurtre de Roy à St-Pierre de Montmagny, a été entendue à Ottawa devant la Cour Suprême. L'honorable F. Langelier, MM. F.-X. Lemieux et P. A. Choquette, ont prétendu que, lors du procès de Morin à Montmagny, la Couronne avait outrepassé ses droits dans la formation du jury. Nos lecteurs connaissent déjà tous les détails de cette cause.

La Cour Suprême a remis son jugement au 10 décembre. Le juge en chef a prié M. Danbar, le représentant de la Couronne, de s'entendre avec le procureur général pour obtenir un nouveau sursis pour le prisonnier, dont la sentence devait être exécutée le 21 du courant.

\* \* \*

*Relations commerciales.*—L'hon. M. Foster, ministre des finances pour la puissance du Canada est parti pour un voyage aux Indes Occidentales. Le ministre des finances se propose de visiter les Bermudes, les Iles Sous-le-vent, la Guyanne Anglaise, la Jamaïque, Cuba, Haïti et les Iles Lucayes. Il étudiera l'état

du commerce dans ces régions et cherchera à y établir des relations commerciales avec le Canada.

Actuellement, il existe un triple service de steamers entre le Canada, les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, ce qui faciliterait la chose. Jusqu'ici le commerce avec les Indes Occidentales n'a pas été bien considérable, les droits de douanes dans quelques-unes des îles étant exorbitants et les exportations n'étant pas à la hauteur des produits que ces régions peuvent fournir. L'hon. M. Foster travaillera à étendre le commerce de la Puissance dans ces îles. M. Jenkins, son secrétaire, l'accompagne dans ce voyage qui durera environ six semaines.

\* \* \*

*Le miracle de Saint-Janvier.*—“Il vero quello” feuille légitimiste napolitaine, annonce que le 19 septembre, jour de la fête de Saint-Janvier, patron de Naples, le miracle de liquéfaction du précieux sang de Saint-Janvier s'est opéré au bout de soixante-quatorze minutes. Une foule énorme, tant Napolitains qu'étrangers, se pressait au dedans et au dehors. Lorsque les deux artilleurs postés sur le dôme ont donné le signal du miracle, les caoues des ports et des citadelles ont tonné et les cloches de toutes les églises de la ville ont sonné à pleine volée. Le lendemain le miracle s'est opéré au bout d'une vingtaine de minutes seulement.

\* \* \*

*Les Modes Françaises Illustrées.*—Toutes les Dames et Demoiselles devraient recevoir le journal qui leur donne chaque semaine 15 à 25 gravures de la dernière mode de Paris.—Chaque abonnée reçoit aussi *douze Romances et morceaux de Musique* pour piano choisis dans les œuvres des grands maîtres.—*douze patrons de toilettes* les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux Abonnées; ces patrons coupés grandeur naturelle sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles.

Les reçus d'abonnement pour 1890 portent un numéro donnant droit au tirage d'une loterie dont la date sera fixée ultérieurement. Valeur des lots : \$200.

Chaque numéro comprend : Explication des gravures de modes, chronique de mode, travaux de fantaisie pour dames et jeunes filles, broderie, crochet, tapisserie, etc., etc., avec des dessins explicatifs, toilette d'intérieur, costumes d'enfants pour tous les âges, lingerie, trousseaux, layettes.

Deux *magnifiques feuillets* d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux “Questions et Réponses” offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elles et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode.

Causeries sur l'étiquette; éducation et instruction! hygiène; causerie familière du docteur; ameublement; meubles; tentures; décorations de la maison; économie domestique; guide précieux pour les jeunes femmes et les jeunes filles.

*Les Modes Françaises Illustrées* traitent toutes questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille.

Envoi d'un mandat de poste de \$3,00 pour un an d'abonnement. *Les modes Françaises Illustrées*. No. 26, Côte St-Lambert, Montréal, Canada.

\* \* \*

*Le pain au lait.*—Le pain au lait est connu depuis longtemps et il est souvent recherché par les consommateurs, et on ne demande pourquoi l'usage de ce pain ne se répand pas dans les campagnes. C'est cependant bien facile, car dans toutes les fermes grandes et petites, on peut avoir du lait à sa disposition et s'en servir à la place de l'eau, pour la fabrication du pain qui est d'une saveur exquise et il est plus riche en éléments phosphatés. Il va sans dire, qu'il faut employer du lait doux, c'est-à-dire du lait auquel on enlève la crème, avant qu'il ne soit passé à l'état aigre, ce qui est très facile, en procédant à l'écémage par des écrémeuses centrifuges. Dans les grandes laiteries, on écrème à froid avec des vases préparés à cet effet et que l'on peut entourer d'eau très fraîche et la renouvelant sans cesse. Le lait non écrémé ne peut pas convenir, car la crème contrarie la levure et l'on donne au pain un goût peu agréable; par conséquent la dépense est nulle, car, en général, le lait écrémé est distribué aux porcs. Le boulanger lui-même

trouverait, sous tous les rapports, un avantage à faire usage de ce procédé, car il pourrait se procurer, à bas prix, du lait écrémé provenant des grandes laiteries où le beurre est fabriqué sur une large échelle. Le pain serait de bien meilleure qualité et fournirait un poids plus élevé que le pain à l'eau; d'autre part, il est plus nourrissant et d'un goût bien plus agréable. M. Genu, cultivateur distingué à Bourgoing (Isère), a fait connaître les avantages du pain au lait et il pense que, par cette fabrication, on utiliserait le lait des fabriques de beurre.

## RECEPTE

*Comment on empêche les truies de manger leurs petits*

Dès que la mise bas a eu lieu, on arrache aux jeunes gorettes les dents de l'extrémité de la mâchoire, car ces dents mordent la tétine de la mère et c'est la douleur produite par cette morsure qui pousserait la mère à dévorer ses petits. On enduit aussi de genièvre les petits gorettes ainsi que le groin de la mère qui est éloigné par l'odeur du genièvre.

Autre moyen : Au moment de la mise bas, on verse dans l'oreille de la mère de l'alcool camphré, avec une dizaine de teinture d'opium. La truie tombe dans un état de somnolence et d'insensibilité qui permet aux petits de se pendre impunément aux mamelles. On sait que l'extraction du lait cause à la mère une sensation agréable. Ces moyens peuvent être excellents, mais ce qu'il y a de mieux, c'est de surveiller la mère au moment de la mise bas, jusqu'à ce que l'on puisse séparer les petits gorettes qu'on ne laisse avec la mère que pour les faire têter. —

## HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL  
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

## CHEVAUX FRANÇAIS

40 Etalons : Normands, Percherons et Bretons, mai tenant dans nos écuries.

TOUS ACCLIMATES

PEU DE COMPTANT EXIGÉ ET LONG CRÉDIT

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Achetez longtemps d'avance l'étalon dont vous voulez vous servir pour la saison prochaine. Il sera mieux connu de tous et son travail, en attendant, vous vaudra celui de deux chevaux ordinaires.

A tous ceux de nos clients qui le désirent, nous assurons le cheval vendu contre la mort ou accident pour une faible prime.

Nulle autre compagnie ne fait à ses clients au Canada ou aux Etats-Unis de pareilles conditions aussi exceptionnelles.

La Compagnie du Haras National,  
30, rue St-Jacques, Montréal.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,

BETAIL ARSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

LOUIS BEAUBIEN,  
30 rue St Jacques, MONTREAL

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1890 - Arrangement pour la saison d'été - 1890

Le et après lundi, le 15 septembre 1890 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste-Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.10
Pour Québec et Montréal (Express).....	8.34
Pour Lévis (accommodation).....	9.19
Pour la Rivière-du-Loup, et Campbelltown [accommodation].....	10.34
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16.29
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).....	22.09

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.  
Moncton, N. Bk., Juin 1890.

**GOLDIE & McCULLOCH**  
**SAFES**  
[COFFRES - FORTS]  
Sont les meilleurs.  
ECRIVEZ A ALF. BENN,  
ADMINISTRATEUR,  
298 rue St. Jacques, Montreal

**MAISONS**  
**Importantes**  
DE  
**MONTREAL.**

Le Meilleur  
**COTON & BOBINE**  
**CLAPPERTON.**  
- FILS EN TOILE -  
**KNOX.**  
Aiguilles à Coudre  
**MILWARD.**

De-  
man-  
des  
  
**G. BOIVIN, MONTREAL.**  
Manufacturier en Gros.  
Confort - Bon Marché - Durabilité :

**ALFRED EAVES,**  
1679 Rue Notre Dame, MONTREAL.  
MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIE.  
EN GROS.

**H. A. NELSON & FILS**  
MARCHANDISES  
DE GOUT,  
Poupees, Jouets, Jeux,  
Balais,  
ARTICLES EN BOIS, &c.  
EN GROS.  
59 à 63 RUE ST. PIERRE.

**LES MEILLEURES**  
SUR LE MARCHÉ.  
**INVINCIBLE**  
-R-  
**PEGTOP**  
L. O. GROTHE & CIE,  
Montreal.

**JOHN W SMITH,**  
St. Gabriel Locks, Montreal  
FABRIQUANT DES  
Moulins à Battre,  
Moulins à Scie Circulaire  
et Godendards,  
Leviers de voitures,  
et marchand de  
**MOULINS A BLE**  
et d'Instruments aratoires  
Demandez un catalogue.

**SIMPSON, HALL,**  
**MILLER & CIE,**  
Manufacturiers  
D'Articles Plaques  
EN ELECTRO.  
Manufacture et Magasin,  
16 et 18 Rue DeBrosses,  
MONTREAL.

**A. Harteau & Frere**  
Marchands de  
**BOIS DE SCIAGE**  
93 Rue SANGUINET,  
MONTREAL.

**VIEUX METAUX**  
Chiffons, Os, Vieux Caoutchouc, Crin etc.  
Plus haut prix  
payé par J. R. WALKER, 15 rue Common, Montreal

**PIANOS ET ORGUES.**  
**A. & S. NORDHEIMER,**  
213 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.  
Prix et termes convenables à toutes les classes.

**BUCCIES**  
**R. J. LATIMER** 90 RUE MCGILL, MONTREAL  
Ecrivez pour la liste illustrée des prix  
LA MEILLEURE AU MONDE.  
**THE COOK'S FAVORITE BAKING POWDER.**  
Moulin à café et à épices.  
Seuls Manfrs., 624 & 625 rue Craig, Montreal

**HILL & FORBES,**  
Importateurs et Marchands  
-DE-  
**BLANC-DE-PLOMB,**  
Peintures Préparées,  
**VERNIS, VERRE,**  
**BROSSES, Etc.**  
327 rue St. Jacques,  
MONTREAL.  
Ordres par poste bien remplis

**J.W. PATERSON & CIE**  
Manufacturiers de  
**PAPIERS**  
à Batir et à Couvrir.  
Felt Goudronnée,  
**FACADES**  
ET FOURNITURES.  
PLUMBAGO et ASPHALTE.  
47 rue Murray, Montreal.

**ROLLAND & FRERE,**  
Importateurs de Fournitures  
pour Menuisiers et Boureaux  
Manufacturiers de  
Matelas en Laine et en  
Crin, Lits à Ressorts  
(Spring Beds),  
Resorts en Acier pour  
Sofas, Sets de Salon,  
Canapés, etc.  
412 et 444  
Rue St. Jacques - Montreal

**MILLER BROS.**  
& TOMS,  
Machinistes, Millwright's  
et ingénieurs.  
ETABLIS EN 1869.  
110 à 129 rue King,  
MONTREAL.

**Bureau de la "GAZETTE DES CAMPAGNES"**

Les secrets de la Maison Blanche.....	15 cents
La file du Marquis.....	20 "
Lucie de Poleymieux.....	15 "
Les empoisonneurs.....	15 "
L'exilée.....	15 "
Le supplicé vivant.....	15 "
La charrie et le comptoir.....	15 "
Les compagnons de minuit.....	20 "
Les volontaires américains.....	15 "
La prisonnière de La tour.....	15 "
Le drame de Marcelly.....	15 "
Captive et bourreau.....	15 "
Les épreuves d'un orphelin.....	15 "
Les buttes de Chamont.....	15 "
Le trésor des pauvres.....	15 "

## Ferme St-Gabriel

### J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a été au, à la dernière exposition provinciale :

- I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.
- II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.
- III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans
- IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne
- V. Le premier prix pour la meilleure génisse au dessus de six mois.
- VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.
- VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.
- VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey par sang, au dessus de quatre ans.
- IX. Le second prix dans la classe des taureaux x canadiens d'un an.

SPECIALITE.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.  
A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSE et TAUREAU de Pan dernier, quelques VEAUX du printemps mâles et femelles.

## TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 23, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

FEUILLETONS A VENDRE

AU

### Bureau de la "GAZETTE DES CAMPAGNES"